



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 4 août 2025, tenue à
la salle de réunion du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire
Monsieur Jean Gagnon	conseiller au siège # 1
Madame Christine Charlebois	conseillère au siège # 2
Monsieur Dany Ouellet	conseiller au siège # 3
VACANT	au siège # 4
Monsieur Pascal Lavoie	conseiller au siège # 5
Monsieur Danny Michaud	conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30 par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita. Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2025
 4. Rapport des délégations de pouvoir
 5. Bordereaux des comptes incompressibles
 6. Comptes
 7. Transfert de crédit
 8. Correspondances
 9. Colloque de zone ADMQ 2025
 10. Approbation de la rémunération payable lors des élections municipales
 11. Précisions sur l'article 4.9 du Règlement de zonage # 113
 12. Code de la RBQ en matière de sécurité pour les appareils élévateurs
 13. Dossier
 - 13.1. Voirie été, hiver
 - 13.1.1 Adjudication de la soumission pour le sable
 - 13.1.2 Adjudication des soumissions pour le sel
 - 13.2. Étangs
 - 13.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
 - 13.4. Comité des Loisirs
 - 13.5. La Biblioitoise
 - 13.6. Corporation Premier Jalon
 - 13.7. Corporation Touristique
 - 13.8. Cuisine collective
 - 13.9. Action municipale et famille
 - 13.10. Jardins Rita de Cascia
 - 13.11. L'héRI TAge de Ste-Rita
14. Varia
15. Période de questions
16. Clôture de la session

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE l'ordre du jour soit accepté après y avoir ajouté le point suivant au Varia :

14.1. Avis de motion et présentation du Règlement # 318 modifiant le règlement de zonage # 113

Adoptée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2025

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de Messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Charles-Édouard Vau, mécanicien et de Madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

5. BORDEREAUX DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 124 178,92\$.

6. COMPTES COMPRESSIBLES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

AGRO-ENVIROLAB	analyse d'eau	586.60 \$
ATELIER RÉPARATIONS GÉNÉRALES	hose, plug, ball valve coude réduit	712.11 \$
BMR UNORIA COOPÉRATIVE	réservoir, tuyau, pierre, absorbant	655.26 \$
CENTRE ROUTIER 1994	pièces	271.38 \$
EAU DOUCE ENR.	lampe, manchon	715.77 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	diesel, ordinaire sans-plomb	1 468.21 \$
ÉQUIPEMENTS SM 2000 INC.	kit de roue	20.02 \$
ÉTHIER AVOCATS	honoraires récupération TPS-TVQ	310.76 \$
FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE	mutation	18.00 \$
FQM	resurfaçage rue Principale Sud (TECQ)	2 135.07 \$
LIVRAISON M.L. 2019	camion labonté, carburant	13.80 \$
MACPEK	pièces générales	1 591.82 \$
MAGASIN COOP SQUATEC	gravier 0-3/4	5.04 \$
SANI-MANIC	pomper grilles de rue, camion, journalier	2 102.32 \$
Total		10 606.16 \$

Il est proposé par *monsieur Pascal Lavoie* et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE les comptes au montant de 10 606.16 soient approuvés et payés.

2025-08-04-03

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 10 606.16\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

7. TRANSFERT DE CRÉDITS

Il est proposé par *monsieur Jean Gagnon* et résolu à l'unanimité des conseillers:

QU'un montant de 5 907\$ soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

2025-08-04-04

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
repas élu	#0211000299	quote-part MRC	#0211000951	2.00 \$
repas élu	#0211000299	quote-part MRC	#0221000951	1.00 \$
repas élu	#0211000299	quote-part MRC	#0237000951	1.00 \$
repas élu	#0211000299	cours d'eau	#0246000951	1.00 \$
repas élu	#0211000299	piscine -arénas	#0270140951	1.00 \$
repas élu	#0211000299	quote-part dév.indust.	#0262100951	1.00 \$
pièces et accessoires	#0241400649	électricité	#0241400681	300.00 \$
pièces et accessoires	#0241500649	service technique	#0241500418	4 000.00 \$
vidage de fosses	#0241500419	service technique	#0241500418	700.00 \$
pièces et accessoires	#0241500649	service technique	#0241400418	200.00 \$
réception	#0211000493	service technique	#0241200419	700.00 \$
			total	5 907.00 \$

Adoptée

8. CORRESPONDANCE

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

9. COLLOQUE DE ZONE

ATTENDU QUE chaque année, les conseils de zone organisent, dans leur région respective, un colloque annuel;



No de résolution
ou annotation

2025-08-04-05

**Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Rita**

ATTENDU QUE cet événement de réseautage par excellence, les colloques permettent aux participants de parfaire leurs connaissances et d'échanger sur leurs réalités communes;

ATTENDU QUE pour l'année 2025, le colloque de notre zone aura lieu dans la MRC des Basques, soit à Saint-Mathieu-de-Rieux, le jeudi 11 septembre 2025, au Centre multifonctionnel (Église) situé au 379-B rue Principale, au coût 75,\$, taxes en sus, pour les membres de l'ADMQ;

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et résolu unanimement par les conseillers;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte que la directrice générale en poste procède à son inscription pour le colloque de zone et que la municipalité rembourse les frais d'inscription de 86,23\$, taxes incluses, ainsi que les frais de déplacement se rattachant à cet événement.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 86,23\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

10. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

ATTENDU QUE des élections municipales seront tenues le 2 novembre 2025 et qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, le conseil d'une municipalité peut établir de nouveaux tarifs de rémunération pour le personnel électoral;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent établir la rémunération payable lors des élections et des référendums municipaux selon le taux établis par le *Directeur Général des Élections et des référendums municipaux (DGE)*;

2025-08-04-06

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et résolu unanimement par les conseillers;

QUE la rémunération du personnel électoral soit établie selon le taux du *Directeur Général des Élections et des référendums municipaux (DGE)* pour l'élection municipale du 2 novembre 2025.

Adoptée

11. PRÉCISIONS SUR L'ARTICLE 4.9 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 113

ATTENDU QUE dans l'interprétation de l'article 4.9 du règlement de zonage #113 où ont fait mention des véhicules désaffecté (autobus, boîte de camion...) le mot **conteneur** devrait être mentionné;

ATTENDU QUE le présent règlement de zonage sera modifié par le Règlement #318 suite à l'avis de motion déposé ce 4 août 2025, lors de la présente séance;

2025-08-04-07

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et résolu unanimement par les conseillers;

QUE le terme *conteneur* soit inclus lorsque l'on mentionne véhicules désaffecté (autobus, boîte de camion...);

Adoptée

12. CODE DE LA RBQ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES APPAREILS ÉLEVATEURS

Monsieur Michel Colpron, maire, mentionne aux conseillers de l'adoption du nouveau code CSA B44-2019, surveillance vidéo en temps réel. Ce nouveau cadre réglementaire introduit des systèmes de communication innovants destinés à améliorer la sécurité des passagers en cas de situation d'urgence. Parmi ceux-ci, se trouve la communication bilatérale avec surveillance vidéo en temps réel à la demande d'un responsable, laquelle représente un progrès significatif dans le domaine de la sécurité des ascenseurs.

13. DOSSIER

13.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Les travaux de contrôle de la végétation dans les rangs est débuté.
- Les vacances des employés de voirie sont prises presque en totalité.
- Des travaux de creusage de fossés seront effectués après le retour des vacances.
- Le terrain du centre Multifonction sera préparé pour le Festival à venir.

13.1.1. ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LE SABLE À ABRASIF

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita évalue à plus ou moins 600 tonnes de sable pour faire l'abrasif pour la saison 2025-2026;



No de résolution
ou annotation

2025-08-04-08

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission de gré à gré de Société J.R.M. de Saint-Jean-de-Dieu au montant de 13,67\$/ tonne pour 600 tonnes transport inclus mais excluant la redevance ainsi que les taxes applicables;

ATTENDU QU'approximativement 200 tonnes seront transportées par le camion de la municipalité de Sainte-Rita à moindre coût la tonne;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu unanimement par les conseillers;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte la soumission de Société J.R.M. de Saint-Jean-de-Dieu au montant de 13,67\$/ tonne pour 600 tonnes transport inclus mais excluant la redevance, taxes en sus;

DE MANDATER monsieur Robert Lebel, chef d'équipe pour faire l'abrasif au garage municipal.

Adoptée

13.1.2. ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR LE SEL À ABRASIF

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita évalue à +/- 27 tonnes de sel pour faire l'abrasif pour la saison d'hiver 2025-2026;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions soient :

- **Sel Warwick Inc.** de Victoriaville au coût de 145,00\$/ tonne livré au garage municipal pour un montant total de 3 915,\$ taxes en sus.
- **Mines Seleine** de Pointe-Claire au coût de 139,99\$/ tonne livré au garage municipal pour un montant de 3 779,73\$ taxes en sus.

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita acceptent la soumission de Mines Seleine. de Pointe-Claire au taux de 139,99\$/ tonne de sel, taxes en sus, le tout livré au garage municipal.

DE MANDATER monsieur Robert Lebel, chef d'équipe, pour préparer l'abrasif.

Adoptée

13.2 ÉTANGS

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Le tout se passe bien

13.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

MRC :

- Prochain C.A. le 6 août à Trois-Pistoles
- Prochain conseil le 20 août à Saint-Clément

13.4 COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Dany Quellet, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Après 5 semaines d'opération, le terrain de jeux a pris fin jeudi dernier.
- Il y a eu moins de 10 inscriptions au total. Nous avons reçu de très bons commentaires à l'intention de Chloé Gagnon, monitrice. Les activités offertes par différents animateurs à la MRC semblent avoir plu.

13.5 BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIOTHOISE

Monsieur Jean Gagnon, responsable, informe les membres du conseil municipal que :

- La bibliothèque est fermée en soirée pour le mois d'août mais demeure accessible sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

13.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Tous les logements sont maintenant occupés.

13.7 CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Les préparatifs pour la prochaine édition du Festival de l'Érable vont bon train.
- Les conseillers sont en accord pour la tenue des activités sur les terrains du centre Multifonctions ainsi que pour la conciergerie durant les 3 jours de festivités.

2025-08-04-09



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

13.8 CUISINE COLLECTIVE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Le tout est en arrêt pour la période estivale, de retour en septembre.

13.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- Rien de spécial durant la période de vacances.

13.10 JARDINS RITA DE CASCIA

Monsieur Pascal Lavoie, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Il a été décidé que le cabanon aura un revêtement de finition en canexel.
- Tout pousse bien.
- La participation des bénévoles demeure bonne.

13.11 CIMETIÈRE L'HERITAGE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Tout se passe bien.

14. VARIA

14.1. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #318 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #113

Avis de motion et présentation déposé par Monsieur Pascale Lavoie, conseiller au siège #5, qu'un projet de règlement est présenté au point 14.1 de la présente séance concernant la modification du règlement de zonage # 113 concernant l'autorisation de permettre l'installation de conteneur dans la zone urbaine et de villégiature en autant que celui-ci soit converti en remise afin qu'il n'est plus l'apparence d'un conteneur et ce dans un délai raisonnable.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente dans la salle.

16. CLÔTURE DE LA SESSION

À 20 h 30

Il est proposé par monsieur Danny Michaud:

QUE la présente séance soit close.

2025-08-04-10

Adoptée à l'unanimité

Signé :


Président d'assemblée


Directrice générale / greffière-trésorière

Les Solutions Municipales Ducharme, Farnham (Qc) - www.solutionsmunicipalesducharme.com - 1-800-363-9251 - No. F031

Je, Michel Colpron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.